



## Augmentation d'un loyer en location-gérance

Par **SARL LE GLACIER**, le **19/11/2009** à **23:18**

Bonjour,Je sommes avec mon associé en SARL depuis le 01/04/09. Nous avons signé un bail précaire de location-gérance avec licence IV à cette date. Aujourd'hui la propriétaire du fonds réclame une forte augmentation du loyer pour les murs et un rappel de 2.880,00 Euros, sous prétexte de l'établissement d'un nouveau bail par le propriétaire des murs. Est-ce légal ?

Par **fabienne034**, le **20/11/2009** à **09:43**

LE LOCATAIRE GERANT LOUE LE FONDS ET DOIT DEUX LOYERS  
le loyer pour le fonds et le loyer pour les murs  
pour tout savoir sur la location gérance:  
<http://www.fbls.net/locationgeranceinfo.htm>  
en revanche vous pouvez demander de baisser le loyer du fonds de commerce devenu trop élevé à cause de l'augmentation du loyer des murs

Par **jeetendra**, le **20/11/2009** à **10:13**

ADIL DU VAR  
Immeuble le GALAXIE Entrée B - 1er étage  
504 Avenue de Lattre de Tassigny  
83000 TOULON  
0825 77 88 77 (0,15 €/minute) - touche 3  
Bonjour, en cas d'établissement d'un nouveau bail commercial, la fixation du loyer est libre, et plafonné en cours de bail, contactez l'Association ADIL à Toulon, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires, vous serez fixé, bonne journée à vous.